

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme CAMUSET, conseillère municipale, par Mme ROUYEYRE M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme BAALICHERIF Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. VAUVRE, conseiller municipal, par M. PATRON Mme MORIN, conseillère municipale, par M. PERRINO
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. RAFIK

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 7.12.2023	

---oooOooo---

N° 2023.82

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Il est rappelé que ce rapport permet à l'assemblée délibérante :
 - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- Considérant le document ci- annexé,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ De prendre acte du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, après avoir entendu l'exposé du Maire est en avoir débattu.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19.12.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 19.12.2023





Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20231215-DEL-2023-82-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

SOMMAIRE

Vers le budget 2024 : contexte général, situation économique et sociale	
o La Situation globale	3 à 4
o La Situation de la Collectivité	5
Programmation des investissements	
✓ La Sécurité	6
✓ La Cadre de vie	6 à 8
✓ Le Patrimoine Monumental	8 à 9
✓ Les Sports	9 à 10
✓ Le Culture et le Patrimoine	10 à 11
✓ L'Enfance et la jeunesse	12
Situation et orientations budgétaires de la Collectivité	
o Les principaux repères	13
o Les recettes de fonctionnement	14
✓ Fiscalité	14 à 15
✓ Concours de l'Etat	15
✓ Autres recettes	15 à 16
o Les dépenses de fonctionnement	
✓ Hors frais de personnel	16 à 17
✓ Les dépenses de personnel	18 à 24
o La section d'investissement et la dette	
✓ La situation globale	25
✓ La Dette	25 à 28
Le budget annexe de l'assainissement	29

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

L'article L.5217-10-4 du CGCT encadre les modalités de présentation des orientations budgétaires, tout en renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT.

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du Budget.

Ce rapport s'effectue sur la base des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des ressources humaines.

Vers le budget 2024

✓ La Situation globale

- **Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités**

Le Projet de loi de finances pour 2024 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

Sommaire

Cadre juridique du DOB

- Objectifs et dispositions légales
- Rapport d'orientation budgétaire

Aperçu de l'environnement macro-économique

- Monde
- Zone Euro
- France

Principales mesures

- Édito
- LPPF 2023 -2027
- PLF 2024
 - Dotations
 - Fiscalité
 - Divers

Données utiles

10

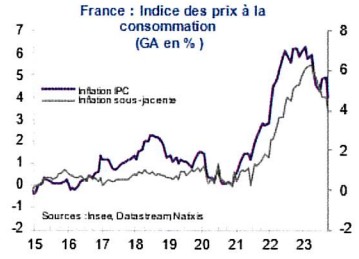
France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le T3 2023, l'inflation (IPCH) a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au T2 et +7% au T1. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'est établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7% en GA), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1^{er} août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.



o Le contexte économique local

Dans le second fascicule de son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, publié en octobre dernier, la Cour des comptes alerte sur la dégradation attendue des comptes des collectivités territoriales en 2023, par rapport à 2022.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation, plus faibles qu'espérées ;
- un coût de l'énergie encore élevé ;
- des dépenses incompressibles, comme l'achat de biens et la rémunération des agents ;

✓ La Situation de la Collectivité

Le ROB proposé a été élaboré dans un temps de grande incertitude économique.

Pour autant, le bien être des Provinois reste la priorité des stratégies mises en place et proposées dans ce ROB.

Notre stratégie réaffirmée est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des taux de fiscalité. C'est la condition d'un maintien du niveau d'investissement dont notre commune a besoin, tout en maîtrisant la dette.

Pour ce faire, toutes les demandes de travaux font l'objet de recherches actives de financements avec un verdissement attendu auprès de l'Etat, du Département et de la Région, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les bases sur lesquelles nous avons bâti ce rapport d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 41,73 % / TFNB 48,80 %, THRS 16.90%)
- ✓ Un résultat de clôture 2023 estimé à ce jour à 4 M€
Pour mémoire, résultat 2022 : 5.5 M€
- ✓ Les tarifs municipaux seront actualisés à 3.90% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité
- ✓ Un niveau d'investissement soutenu : 5 877 755 € seront investis en 2024, dont 2 911 818 € restant à la charge de la commune après déduction des subventions.
- ✓ Un stock de dette maintenu.

Année exceptionnelle qui, en plus des festivités annuelles (Marchés de Noël, crèche vivante, patinoire, fête de la Niflette, Fête médiévale...), Provins accueillera le passage de la flamme olympique et toutes les activités autour de ce thème, ainsi que la célébration des 80 ans de la Libération de Provins, le 27 août 2024.

Programmation des investissements

o La Sécurité

- ✓ **La Police Municipale** : 24 100 €
Financements attendus : 9 750 € par le Département et la Région

La Police Municipale se verra dotée d'un nouveau relais radio ainsi que de 2 motos qui permettront un accès à certains secteurs de la commune non accessibles en voiture, mais également des escortes lors de diverses manifestations

Elles seront dotées de feux pénétrants et d'un deux tons (Festivités, courses, escortes, Police route) et permettront de faire de la Police Route, verbalisations d'infractions génératrices d'accidents (Téléphone portable, Stop ...)

- ✓ **Des alarmes incendie** seront installées à l'école primaire de la Voulzie et Terrier Rouge : 44 500 € ; une enveloppe de 10 000 € est également prévue pour des poteaux d'incendie
- ✓ Installation d'un nouveau câble et d'une armoire tarif jaune pour la patinoire : 27 500 €
- ✓ **Des extincteurs** continueront d'être installés et renouvelés dans les bâtiments communaux accueillants du public pour 5 000 €.
- ✓ **Mise en conformité électrique** des bâtiments communaux : 52 800 €

o Le Cadre de vie

- ✓ **La Voirie** : 300 000 € y seront consacrés cette année dont 150 000 € de maîtrise d'œuvre pour la rue Saint Thibault.
- ✓ **Les Equipements de la Ville**
 - 97 100 € pour la **propreté urbaine** et les **espaces verts** : 2 véhicules, benne, remplacement de la toile du tunnel du Jardin Garnier, tondeuses, débroussailleuses, souffleurs ...
 - **L'éclairage public** : 75 000 € pour la poursuite du renouvellement du parc d'éclairage Public et la mise aux normes des armoires
 - 46 000 € seront consacrés à des acquisitions diverses (meublier urbain, travaux dans les logements, machines et outillages pour le CTM, décorations de Noël, arbres et arbustes ...)



- **La gestion des cimetières**

- ❖ 9 600 € pour l'installation d'un colombarium supplémentaire en Ville Haute
- ❖ 10 000 € de travaux au cimetière annexe Ville Basse

- 280 000 € pour achever le réaménagement de l'**Hôtel de Ville**



✓ **La Ceinture verte** de Provins

- 1 440 000 € de circulation douce financés par l'Etat et le Département
- 100 000 € de jardin renaturation financés à 80% au titre des Fonds vert et de la politique contractuelle régionale.



- ✓ 15 000 € pour l'élaboration d'un **plan de gestion Patrimonial** de « Provins ville de foires médiévales » en qualité de commune inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en tant qu'unique témoin historique d'une cité marchande.

✓ 219 500 € d'acquisition de **terrains**

- Parcelles AS 302 et ZC 43-44 dans le secteur des Remparts
- Préemption de 30 814 m² de terrain Chemin de la Comtesse (parcelles AW 381 et 382)
- Sentes en Ville Haute

○ **Le Patrimoine Monumental**

✓ **L'église Sainte Croix**

La convention Patrimoine cadre, signée le 18 avril 2019, prévoit un programme annuel de travaux jusqu'en 2028.

Pour 2024, 1 280 000 € seront consacrés à la Restauration du transept et du cœur de l'église Sainte Croix.

Le financement de cette tranche sera de 400 000 € de la DRAC, 150 000 € de la Région et 200 000 € du Département.

Reste à charge : 530 000 €



o Les Sports

Pour mémoire, Provins compte :

- 53 associations sportives, dont 6 scolaires
- 39 sont subventionnées (dont 6 scolaires) pour 93 000 €

Les équipements sportifs sont assidument fréquentés par 3 lycées, 4 collèges et 6 écoles élémentaires.

- ✓ 800 000 € pour la construction **des tennis couverts**
Financements à hauteur de 485 220 € par le Département, la Région, et au titre de la DSIL.



✓ **Le gymnase COSEC de Champbenoist,**

5 000 € seront consacrés à la motorisation des stores métalliques.



✓ **22 500 € d'équipements**

Buts de foot à 7, matériel technique, table de saut de gymnastique, aérateur de terrain engazonné ...

○ **La Culture et le Patrimoine**

✓ **La médiathèque Alain Peyrefitte**

430 000 € seront consacrés à la phase I des travaux d'aménagement d'une ludo-médiathèque, financés à hauteur de 70% par le FAC (CD 77), soit un reste à charge de 179 167 €.



✓ Le centre Culturel et Sportif Saint Ayoul

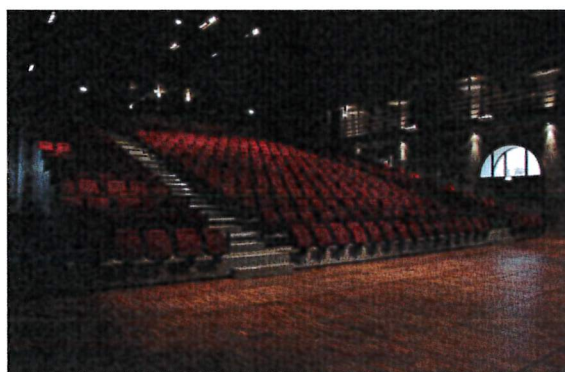
Comme tous les ans, du matériel et des équipements sont renouvelés afin d'assurer la même qualité de programmation et répondre à l'évolution des fiches techniques des spectacles accueillis au cours de la saison culturelle.

Le Grand théâtre de 530 places et le petit théâtre de 120 places permettent la présentation de 25 à 30 spectacles par an.

9 000 à 10 000 spectateurs sont accueillis tous les ans, ainsi que 5 000 scolaires. Le nombre d'abonnés est d'environ 500.

21 000 € dans du matériel scénique

5 000 € pour du matériel de cuisine pour le foyer et un surpresseur



✓ Le service du Patrimoine

5 200 € pour le fonds ancien : désinfection, restauration, numérisation et montage de 500 affiches pour l'exposition des 80 ans de la Libération de Provins.

Financement par 80 % DRAC, soit un reste à charge de 1 733 €



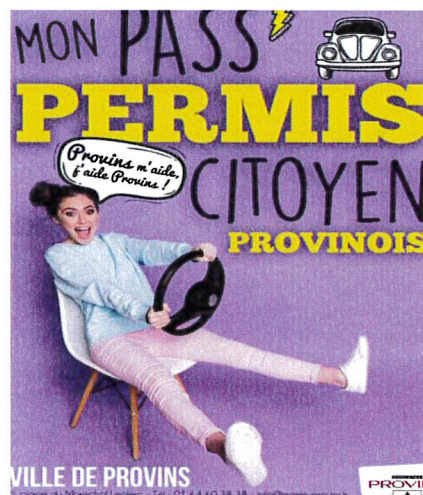
○ L'Enfance et la jeunesse

- ✓ 343 700 € de travaux dans les **écoles** dont
 - 18 700 € pour remplacer les sanitaires des écoles primaires Marais et Voulzie
 - 25 000 € pour la réfection de l'aire de jeux des Coudoux



- ✓ 41 500 € de mobilier, matériel et travaux dans **les crèches et la Maison des quartiers**, dont 24 000 € pour la réfection des sols souples et l'installation de stores dans les crèches.

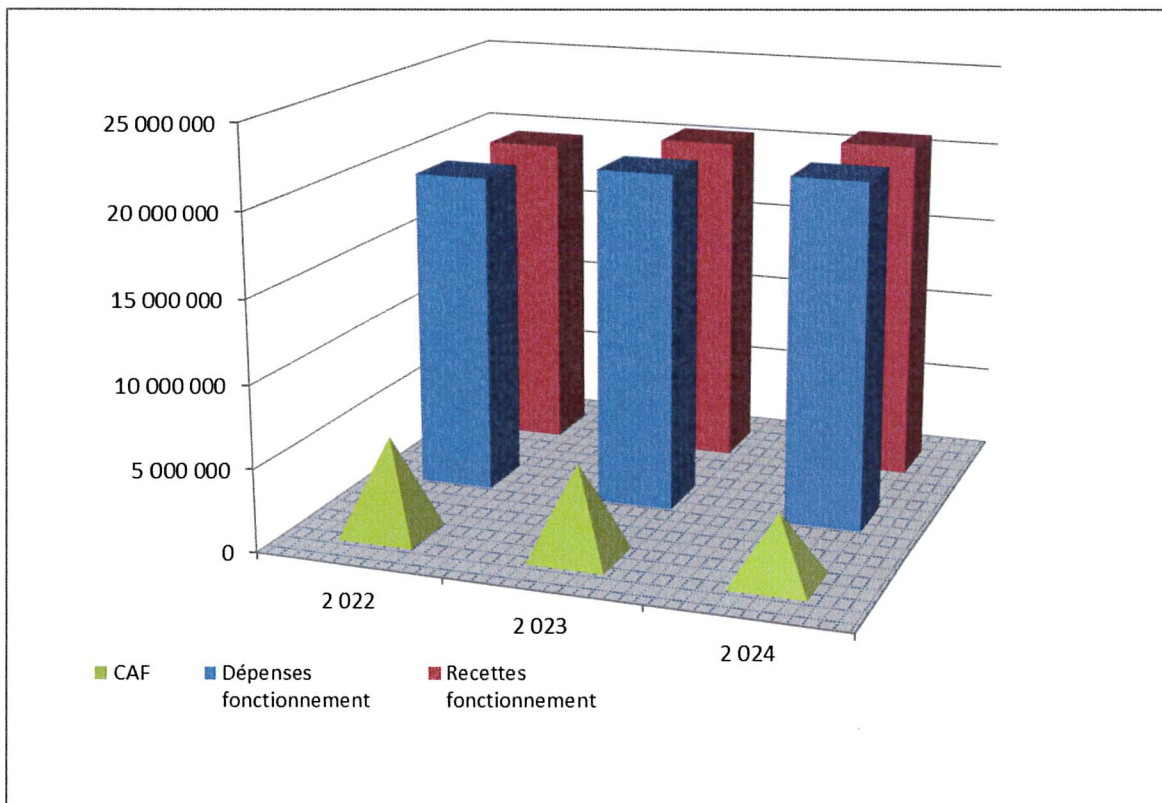
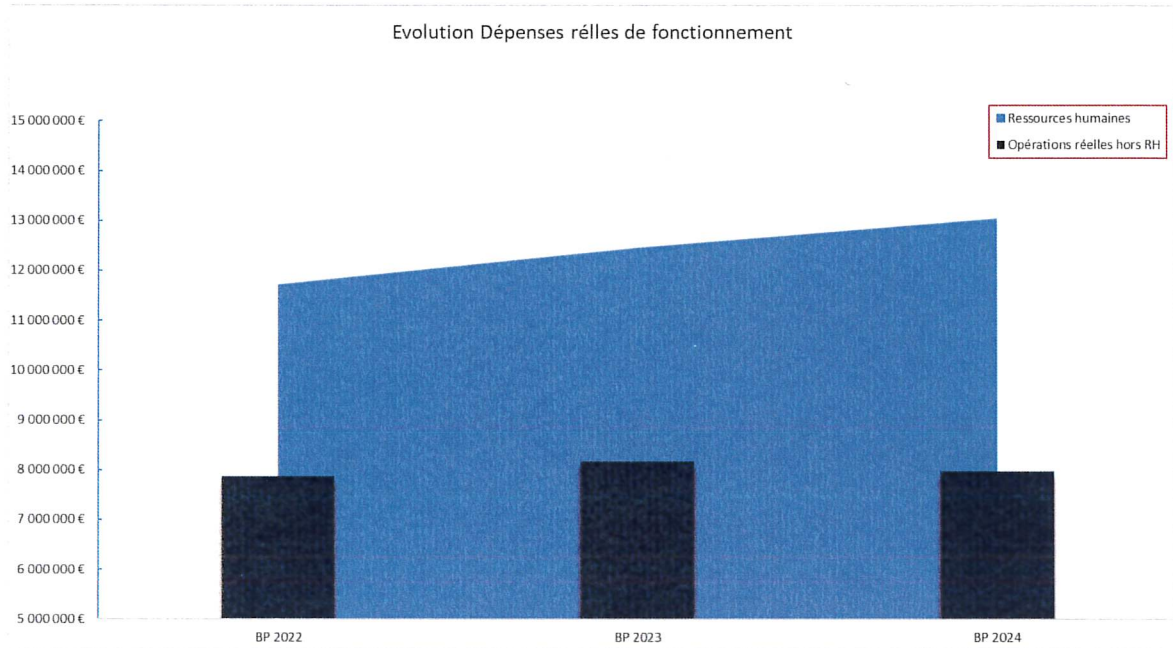
- ✓ **Le permis citoyen Provinois**



24 000 € sont budgétés pour le financement de 30 « Permis citoyen Provinois » proposé aux jeunes Provinois depuis le 1^{er} janvier 2021 en participant à hauteur de 800 € par permis en échange de 70 heures d'engagement citoyen dans un service de la Ville ou une association provinoise.

Situation et orientations budgétaires de la Collectivité

○ Les principaux repères



○ Les recettes de fonctionnement

- ✓ La fiscalité
 - La fiscalité directe locale

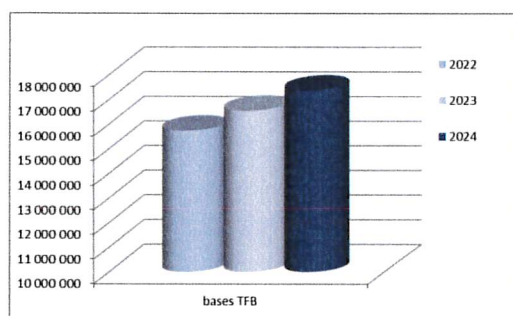
La commune n'augmentera pas ses **taux de fiscalité** pour un produit prévisionnel de 7 543 295 €.

Les taux : **taxe foncière sur le bâti 41.73 %**
taxe foncière sur le non bâti 48.80 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires 16.90 %

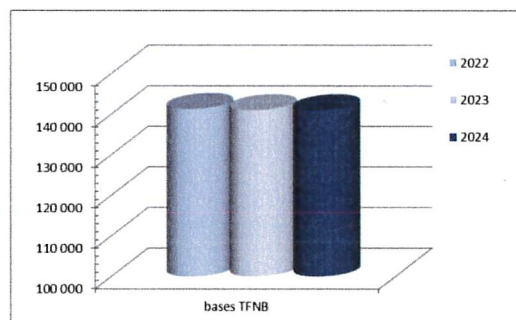
Une estimation de + 5% a été anticipée pour les recettes liées à la fiscalité directe en raison de la révision des bases foncières

Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

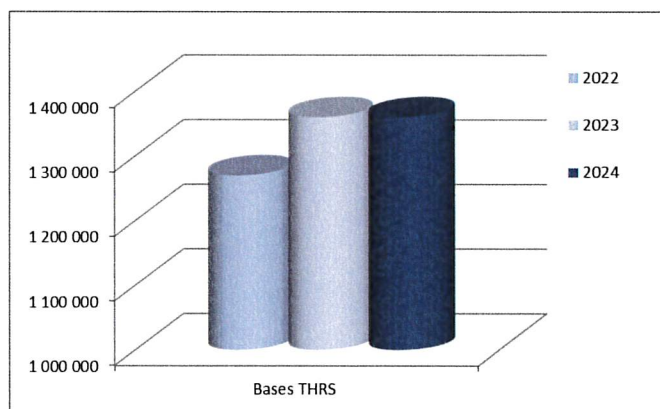
Evolution des bases Foncier Bati



Evolution des bases Foncier Non Bati



Evolution des bases THRS



La taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité extérieure, et droits de mutation (-5%) sont prévus prudemment.

▪ La fiscalité indirecte

L'attribution de compensation de la CCDP est de 2 658 310.75 €.

Le FSRIF a été reconduit à 1 213 060 €.

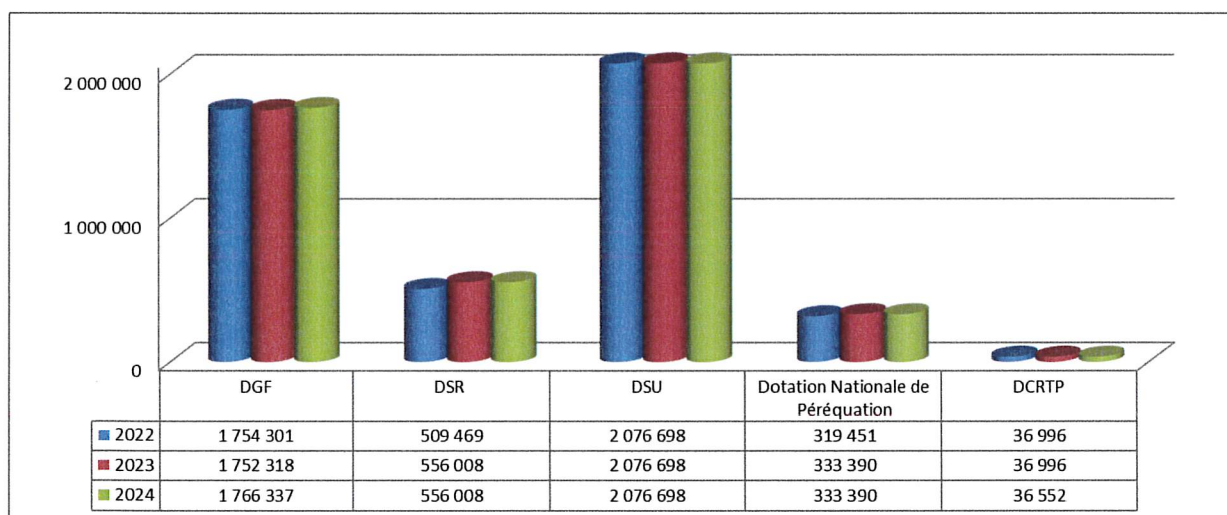
De même pour le FPIC (1 63 463€) et le FSRIF (1 213 060 €)

✓ Les concours de l'Etat

Une augmentation de + 0.8% de la DGF sera proposée en prévision du BP.

Les autres dotations ont été reconduites à l'identique, hormis une baisse de la DCRTP de - 1.2%

Le produit de ces participations est donc prévu pour 4.8 M€, en attendant les notifications, en application de la loi de finances.

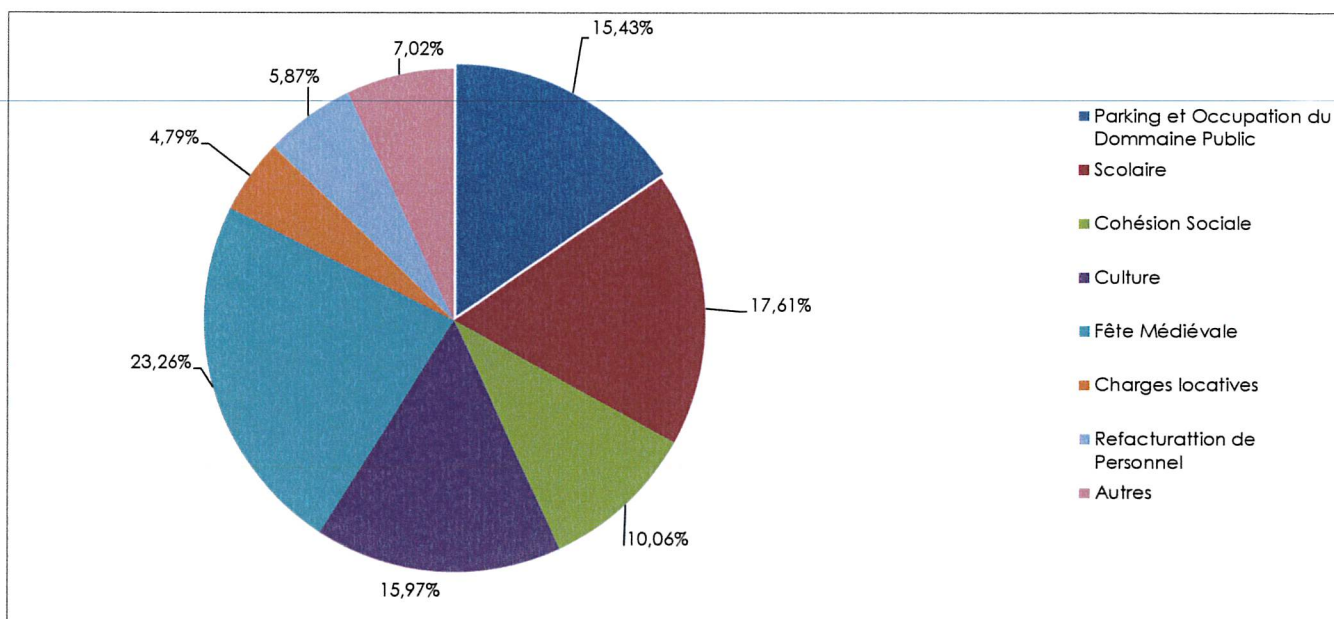


✓ Les autres recettes

Les **tarifs municipaux** seront actualisés à **3.9 %** ou avec un montant en rapport avec la nature de l'activité, pour environ 1.9 M€

- Parking et occupation du domaine public
- Affaires scolaires, crèches
- Fête Médiévale
- Centre Culturel, Médiathèque, Musée

...



Les loyers des bâtiments communaux mis en location : 635 000 € et 89 000€ de refacturation de charges.

Rue du Colonel Beltrame, anciens logements de fonction dans les écoles (rue des Marais, rue Pierre Ypres, Avenue de la Voulzie), Cour des Bénédictins, 21 rue du Palais, Pôle emploi.

o Les Dépenses de fonctionnement

✓ Hors frais de personnel

Les dépenses sont maîtrisées.

Concernant les fluides,

- 800 000 € d'électricité ont été dépensés en 2023, 647 000 € sont prévus en 2024 dans le cadre de notre marché subséquent qui nous permet d'effectuer une mise en concurrence annuelle.
- 190 000 € d'eau potable.

Les dépenses liées à la sécurité (alarmes, contrôles d'électricité et de gaz, télésurveillance, extincteurs ...) ont été reconduites.

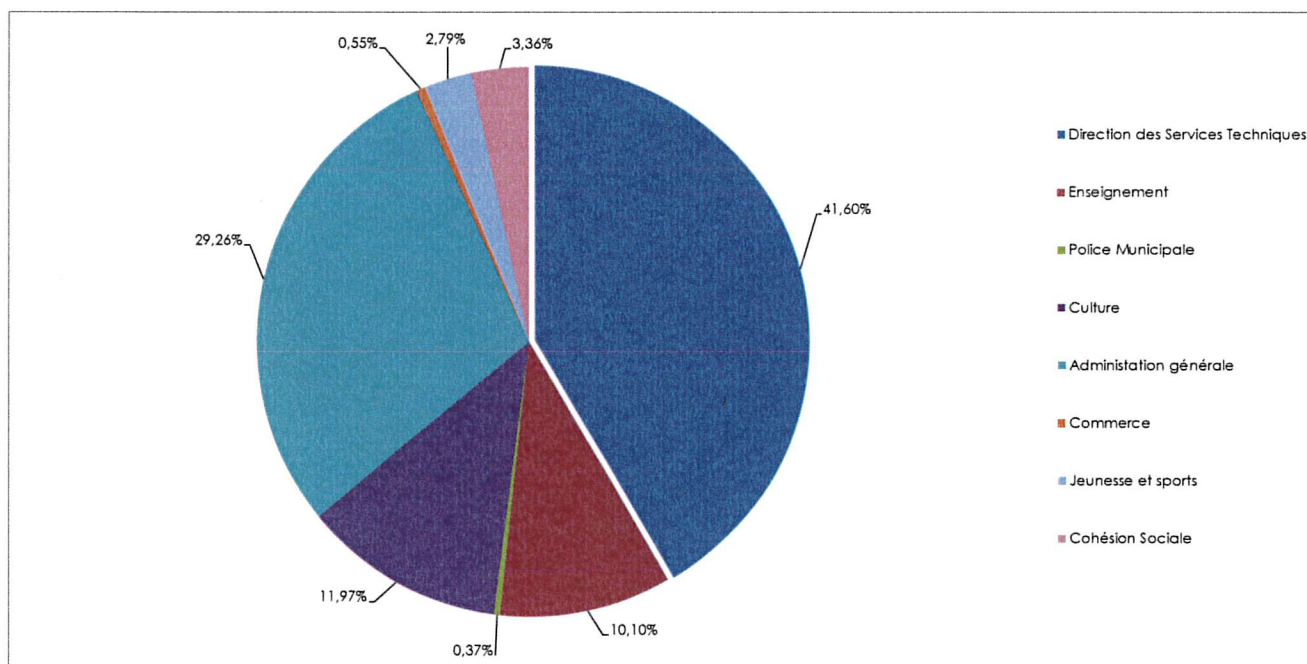
Les marchés (nettoyage, balayage de voirie, entretien des ascenseurs, produits d'entretien) ont été reconduits en prenant en compte les révisions contractuelles de l'ordre de 5 à 10%.

Ont également augmentés :

- Les transports scolaires (+6.8% au 1^{er} septembre 2022),
- Le prix des repas des enfants (+5.54% au 1^{er} janvier 2023),
- Les prestations de sonorisation et de gardiennage
- Les assurances : +5% anticipée pour 2024
 - o Les assurances dommages aux biens ont augmentées de + 68 000 € en 2023
 - o + 4 000 € de prime sur la flotte automobile
 - o + 4 000 € de prime Responsabilité Civile
- Le prix du papier mais des économies sont anticipées grâce à la dématérialisation des documents de Conseil

L'enveloppe des subventions à destination des associations est prévue à hauteur de 279 000 €

Répartition hors frais de personnel



✓ Les dépenses de personnel

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.

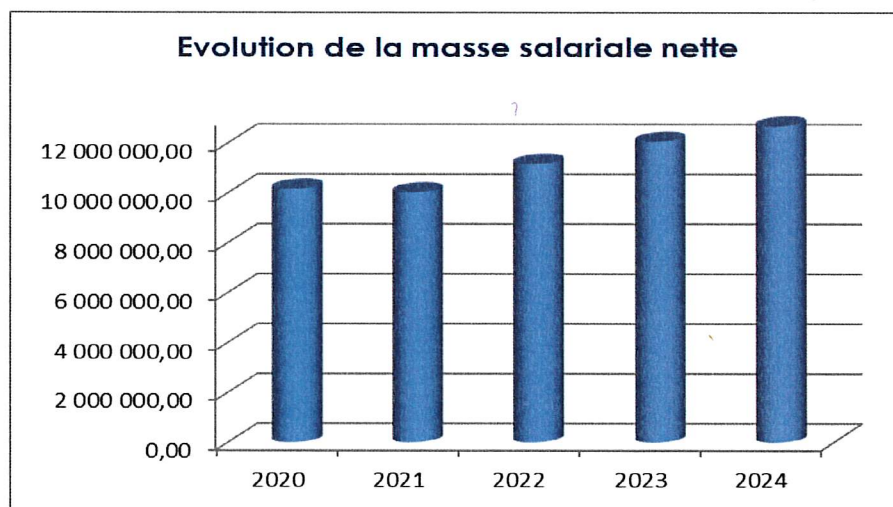
La masse salariale 2024 estimée à 13 M€, prend en compte :

- La consolidation des augmentations réglementaires :
 - Revalorisation indiciaire au 01/01/2024 + 5 points majorés pour tous les agents
 - Prévision d'augmentation du SMIC de 4.17% pour l'année
- L'évolution du GVT, les prévisions d'avancements d'échelons et de grades (avancement et promotion interne)
- La prévision de la prime exceptionnelle Pouvoir d'Achat (PPA)
- Le suivi des effectifs grâce à une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)
- La prévision d'augmentation des taux de cotisations des charges patronales (+1.60% URSSAF, +1.30% CNRACL et IRCANTEC, +0.15% Pôle Emploi)
- Les mises en paiement des CET

Des recettes viennent atténuer le coût de la masse salariale (368 500€) :

- Mises à disposition de personnel,
- Participations de la DRAC pour la médiathèque dans le cadre de la lecture publique
- Participations de l'Etat sur contrats aidés et pour le conseiller numérique
- Remboursements de la part agent des chèques déjeuner
- Remboursements CPAM

Ce qui ramène l'augmentation de la masse salariale à + 5.12% soit 617 000 €



La répartition des dépenses de personnel de la Ville de Provins

	2022	2023
Traitement indiciaire	5 635 213,56	5 789 171,73
Bonification indiciaire	50 537,88	48 288,63
Supplément familial	53 178,62	55 666,85
Régime indemnitaire	1 714 552,40	1.714.754,02
dont heures supplémentaires	534 051,59	437 828,57
Avantage en nature véhicule	-	-
Avantage en nature logement	8 312,20	8 276,00
Chèques déjeuners - part salariale	120 453,00	121 425,00
Charges patronales	3 124 524,76	3 220 118,19
TOTAL	10 703 684,56	10 957 700,42

La Durée effective de travail de la Ville de Provins au 1er janvier 2024

1 607 heures annuelles pour un agent à temps complet.

ANNÉE 2023

Temps complet :TOTAL : 220 agents

118 hommes (53,64 %)

102 femmes (46,36 %)

Temps non complet : TOTAL : 59 agents

4 hommes (6,78 %)

55 femmes (93,22 %)

ANNÉE 2022 - pour mémoire

Temps complet :TOTAL : 213 agents

119 hommes (55,87 %)

94 femmes (44,13 %)

Temps non complet : TOTAL : 53 agents

1 homme (1,89 %)

52 femmes (98,11 %)

L'état du Personnel au 31 décembre 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
emploi fonctionnel				
- directeur général des services		1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- directeur	A	1	0	
- attaché hors classe	A	1	0	
- attaché principal	A	2	1	
- attaché	A	6	5	
- rédacteur principal de 1ère classe	B	8	3	
- rédacteur principal de 2ème classe	B	3	2	
- rédacteur	B	7	4	
- adjoint administratif ppal de 1ère classe	C	10	6	
- adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	29	7	
- adjoint administratif	C	35	13	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)				
- Ingénieur principal	A	2	0	
- Ingénieur	A	2	0	
- Technicien principal de 1ère classe	B	5	4	
- Technicien principal de 2ème classe	B	4	0	
- Technicien	B	8	2	
- Agent de maîtrise principal	C	11	7	
- Agent de maîtrise	C	15	7	
- Adjoint technique ppal 1ère classe	C	19	14	
- Adjoint technique ppal 2ème classe	C	51	16	
- Adjoint technique	C	119	106	29
SECTEUR SOCIAL (3)				
- Assistant socio-éducatif	B	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	B	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe normale	B	8	5	1
- Agent spéc. Ppal 1ère classe écoles mat.	C	2	2	
- Agent spéc. Ppal 2ème classe écoles mat.	C	26	2	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin de 1ère classe	A	1	0	
- Psychologue	A	1	0	
- Puéricultrice de classe exceptionnelle	A	1	1	
- Puéricultrice de classe normale	A	1	0	
- Auxiliaire puériculture classe supérieure	B	4	4	
- Auxiliaire de puériculture classe normale	B	18	12	1
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE (5)				
néant				
SECTEUR SPORTIF (6)				
- Conseiller des activités phys.et sport.	A	1	1	
- Educateur des activités phys.et sport.ppal 1è cl.	B	2	0	
- Educateur des activités phys.et sport.ppal 2è cl.	B	2	0	
- Educateur des activités phys.et sport	B	4	0	

SECTEUR CULTUREL (7)				
- Conservateur en chef du patrimoine	A	2	1	
- Conservateur du patrimoine	A	1	0	
- Conservateur des bibliothèques	A	1	0	
- Bibliothécaire	A	1	0	
- Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	
- Assistant de conservation ppal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
- Assistant de conservation	B	3	0	
- Adjoint patrimoine ppal 1 ^{ère} classe	C	5	1	
- Adjoint patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	C	7	2	
- Adjoint patrimoine	C	15	5	1
SECTEUR ANIMATION (8)				
- Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	
- Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	0	
- Animateur	B	5	1	
- Adjoint anim. Ppal 2 ^{ème} classe	C	13	9	6
- Adjoint animation	C	17	2	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)				
Néant				
POLICE MUNICIPALE (10)				
- Chef de service de police municipale ppal 1 ^{ère} cl	B	1	0	
- Chef de service de police municipale ppal 2 ^e cl	B	1	0	
- Chef de service de police municipale	B	1	0	
- Brigadier-chef principal	C	4	2	
- Gardien-Brigadier	C	8	5	
HORS FILIERES (11)				
Adulte relais	EI	6	3	
Vacataires	VA	50	20	20
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		558.00	279.00	59.00

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ÉTAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2023				
AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
- CUI - PEC (5)	Droit privé	ADM		Droit privé
- CUI - PEC (1)	Droit privé	TECH		Droit privé
- Apprenti (2)	Droit privé	TECH		Droit privé
TOTAL (8)				

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR : ADM

(3) RÉMUNÉRATION :

Administratif (dont emplois de l'article L343-1 du CGFP)

référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts

(4) CONTRAT :

Motif du contrat (articles L332-8, L332-14 et L332-14 du CGFP)

L332-8-1 : *Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires*

L332-8-2 : *pour les besoins du service sans possibilité de recruter un fonctionnaire*

L332-13 : *remplacement d'agent*

L332-14 : *vacance temporaire*

La structure des effectifs au 31 décembre 2023

Répartition	titulaires				contractuels				TOTAUX
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Par catégorie									
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	0	0	0	1
A	1	6	0	0	3	4	0	1	15
B	7	14	0	1	1	11	0	0	34
C	89	61	0	7	13	6	0	30	206
HC	0	0	0	0	3	0	4	16	23
TOTAL Catégorie	98	81	0	8	20	21	4	47	279
Par catégorie et par filière									
Catégorie A									
emploi fonctionnel	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Administrative	0	2	0	0	2	2	0	0	6
Technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sociale	0	3	0	0	0	2	0	1	6
Médico-sociale	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Sportive	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Culturelle	1	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL cat A	2	6	0	0	3	4	0	1	16
Catégorie B									
Administrative	2	4	0	0	0	3	0	0	9
Technique	5	0	0	0	1	0	0	0	6
Animation	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Médico-sociale	0	9	0	1	0	7	0	0	17
Culturelle	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL cat B	7	14	0	1	1	11	0	0	34
Catégorie C									
Administrative	2	20	0	0	1	2	0	1	26
Technique	79	29	0	6	11	2	0	23	150
Sociale	0	4	0	0	0	0	0	0	4
Culturelle	1	4	0	1	0	2	0	0	8
Animation	4	0	0	0	1	0	0	6	11
Police Municipale	3	4	0	0	0	0	0	0	7
TOTAL cat C	89	61	0	7	13	6	0	30	206
Adulte relais / Vacataire	0	0	0	0	3	0	4	16	23
TOTAL HF	0	0	0	0	3	0	4	16	23
TOTAL Catégorie et hors filière	98	81	0	8	20	21	4	47	279

L'évolution des effectifs

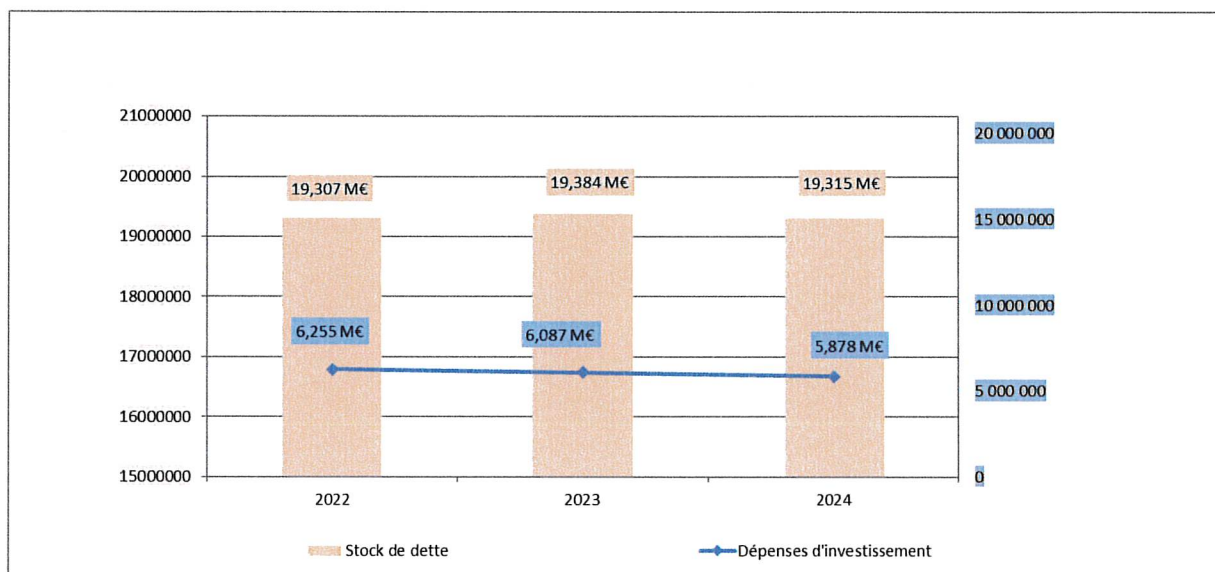
GRADES OU EMPLOIS (1)	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2022	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2023	Explication différence
- directeur général des services	1	1	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)			
- Attaché Hors classe	0	0	
- Attaché Principal	1	1	
- Attaché	3	5	+ 2 nominations promotion interne
- Rédacteur principal 1ère classe	5	3	- 2 agents changement grade PI
- Rédacteur Principal 2ème classe	2	2	
- Rédacteur	4	4	
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	6	6	
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	7	7	
- Adjoint administratif	13	13	
SECTEUR TECHNIQUE (2)			
- Ingénieur principal	0	0	
- Ingénieur	0	0	
- Technicien principal de 1ère classe	4	4	
- Technicien principal de 2ème classe	0	0	
- Technicien	2	2	
- Agent de maîtrise principal	8	7	+2 Nomination avancement grade - 1 départ retraite non remplacé
- Agent de maîtrise	9	7	-2 changement avancement de grade
- Adjoint technique ppal de 1ère cl	10	14	+4 Nomination avancement grade
- Adjoint technique ppal de 2ème cl	16	16	+4 Nomination avancement grade -4 changement avancement grade
- Adjoint technique	112	106	-4 changement avancement grade -6 changements statut - vacataires
SECTEUR SOCIAL (3)			
- Assistant socio-éducatif	1	1	
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	1	+1 Nomination avancement grade
- Educateur de jeunes enfants	7	5	-1 changement avancement grade -1 départ non remplacé
- Agent spéc. Ppal 1ère cl écoles mat.	2	2	
- Agent spéc. Ppal 2ème cl écoles mat.	2	2	
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)			
- Médecin	0	0	
- Psychologue	0	0	
- Puéricultrice hors classe	0	1	+1 nomination avancement grade
- Puéricultrice de classe normale	1	0	- 1 changement avancement grade
- Auxiliaire de puériculture classe exceptionnelle	2	4	+2 Nomination avancement grade
- Auxiliaire de puériculture classe normale	14	12	-2 changement avancement de grade
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)			
Néant			
SECTEUR SPORTIF (6)			
- Conseiller des APS	1	1	
- Educateur des APS ppal de 1ère cl	0	0	
- Educateur des APS ppal de 2ème cl	0	0	
- Educateur des APS	0	0	

GRADES OU EMPLOIS (1)	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2022	EFFECTIFS POURVUS au 31/12/2023	Explication différence
SECTEUR CULTUREL (7)			
- Conservateur en chef du patrimoine	1	1	
- Conservateur du patrimoine	0	0	
- Conservateur des bibliothèques	0	0	
- Bibliothécaire	0	0	
- Attaché de conservation du patrimoine	0	0	
- Assistant de conservation ppal 1è cl	1	1	
- Assistant de conservation	0	0	
- Adjoint pat ppal 1ère classe	1	1	
- Adjoint pat. ppal 2ème classe	2	2	
- Adjoint patrimoine	5	5	
SECTEUR ANIMATION (8)			
- Animateur principal de 1ère classe	0	0	
- Animateur principal de 2ème classe	0	0	
- Animateur	1	1	
- Adjoint animation Ppal 2ème classe	10	9	-1 départ non remplacé
- Adjoint animation	2	2	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)			
Néant			
POLICE MUNICIPALE (10)			
- Chef de service de PM ppal 1è cl	0	0	
- Chef de service de PM ppal 2e cl	0	0	
- Chef de service de PM	0	0	
- Brigadier-chef principal de PM	2	2	
- Gardien-Brigadier de PM	5	5	
EMPLOIS NON CITÉS (11)			
Adultes relais	3	3	
Vacataires	0	20	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	266	279	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LA DETTE

○ La Situation globale

Des dépenses d'investissement soutenues et conciliées avec un stock de dette maîtrisé



○ La Dette

700 000 € de frais financiers correspondant au remboursement des intérêts

Pour 2024, notre encours de dette sera de 19 315 M€, pour un remboursement du capital de 2 200 000 €.

Un emprunt de 2 M€ sera mis en place pour financer les investissements de 2024.

L'ETAT DE LA DETTE AU 1^{er} JANVIER

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	DUREE	PRÊTEUR	ENCOURS AU 01/01/2024	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	TYPOLOGIE SCORE GISSLER
177	2008	19	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	180 978,04	8 518,94	57 407,80	65 926,74	E1
181	2010	15	0003 - CAF	3 533,29	0,00	1 766,67	1 766,67	A1
185	2012	15	0001 - C.D.C.	484 589,52	21 854,99	113 252,87	135 107,86	A1
189	2013	30	0004 - CAISSE D'EPARGNE	1 522 412,89	100 025,56	54 693,85	154 719,41	A1
197	2013	15	0008 - STE.GENERALE MELUN	566 666,66	26 999,28	133 333,32	160 332,60	A1
9024	2015	15	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	1 765 586,21	59 610,60	371 396,55	431 007,15	A1
9027	2015	12	0002 - CAISSE FRANCAISE DE FINT LOCAL	622 770,11	8 461,02	155 692,53	164 153,55	A1
9029	2016	20	0008 - STE.GENERALE MELUN	980 000,00	19 220,08	80 000,00	99 220,08	A1
9031	2016	20	0008 - STE.GENERALE MELUN	1 163 750,00	22 823,86	95 000,00	117 823,86	A1
9032	2016	20	0004 - CAISSE D'EPARGNE	2 558 811,77	83 278,66	196 831,67	280 110,33	A1
9033	2017	20	0004 - CAISSE D'EPARGNE	1 050 000,00	34 266,75	75 000,00	109 266,75	A1
9034	2018	20	0004 - CAISSE D'EPARGNE	1 125 000,00	36 714,38	75 000,00	111 714,38	A1
9038	2019	15	7940 - La Banque Postale	1 075 000,00	7 158,76	100 000,00	107 158,76	A1
9039	2020	15	0004 - CAISSE D'EPARGNE	1 150 000,00	15 352,50	100 000,00	115 352,50	A1
9040	2021	15	0004 - CAISSE D'EPARGNE	1 300 000,00	6 691,26	100 000,00	106 691,26	A1
9041	2022	15	0004 - CAISSE D'EPARGNE	1 833 333,35	39 946,67	133 333,32	173 279,99	A1
9042	2023	15	0010 - C.F.F.	1 933 333,34	71 378,33	133 333,32	204 711,65	A1
TOTAL GENERAL				19 315 765,18	562 301,64	1 976 041,90	2 538 343,54	

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2024

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	19 315 765,18
Nombre d'emprunts	17
Taux actuariel	3,09
Taux actuariel résiduel	2,99
Durée résiduelle	11 ans 09 mois
Duration résiduelle	05 ans 07 mois
Vie moyenne résiduelle	06 ans 00 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	19 134 787,14	99,06	16
Produits structurés	180 978,04	0,94	1

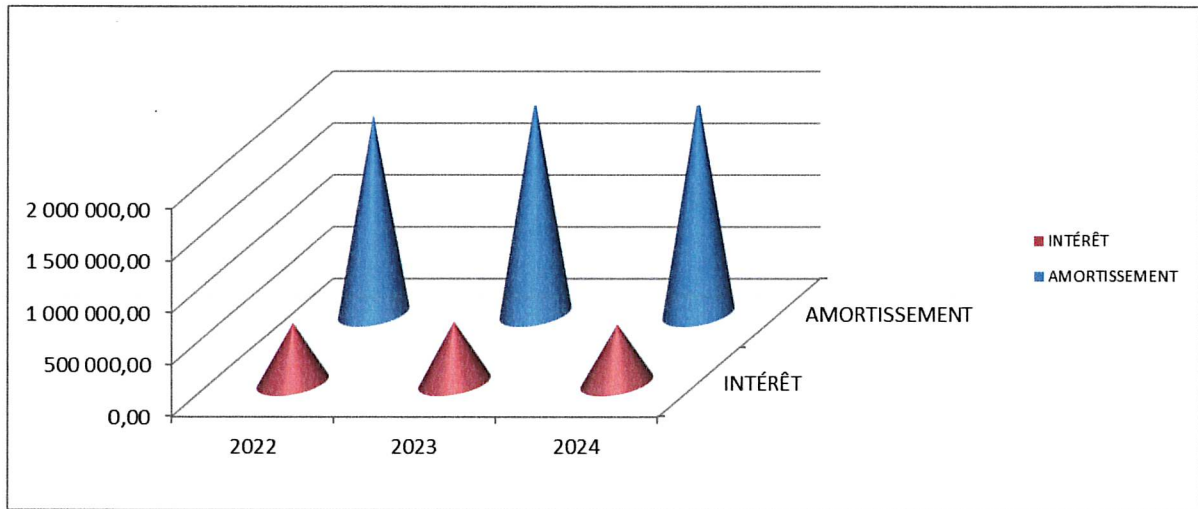
PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Trimestrielle	11 524 496,24	59,66	9
Annuelle	7 791 268,94	40,34	8

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	19 315 765,18	100,00	17

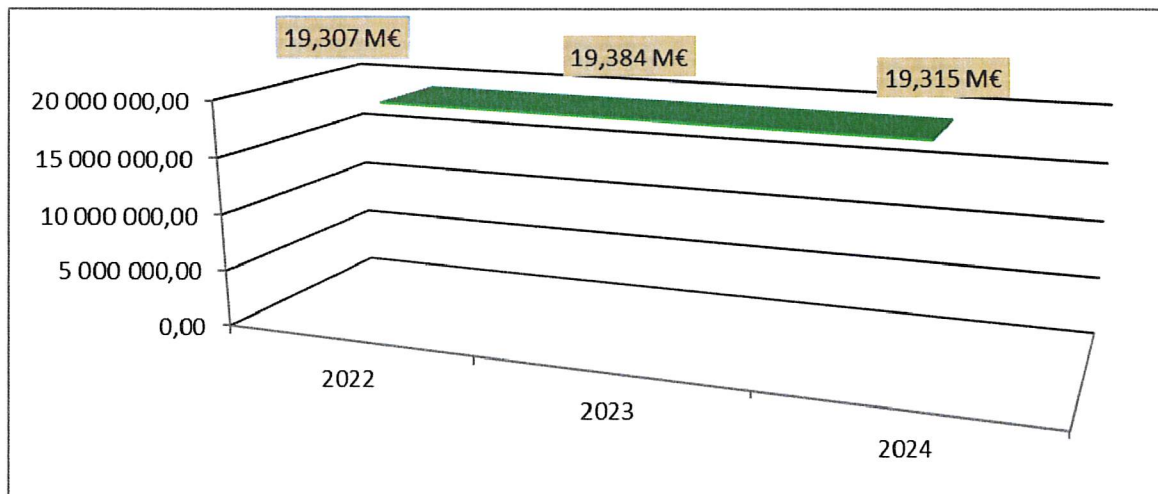
PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Groupe Caisse d'Epargne	12 472 891,35	64,57	8
Société Générale	2 710 416,66	14,03	3
Dexia Crédit Local	2 569 334,36	13,30	3
La Banque Postale	1 075 000,00	5,57	1
Caisse des Dépôts et Consignations	484 589,52	2,51	1
Organismes sociaux	3 533,29	0,02	1

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	3 533,29	0,02	1
de 2 à 5 ans	1 855 004,33	9,60	4
de 5 à 10 ans	1 765 586,21	9,14	1
de 10 à 15 ans	14 169 228,46	73,36	10
au-delà de 15 ans	1 522 412,89	7,88	1

Evolution de la dette :



Evolution du stock de dette



Le Budget Annexe de l'Assainissement

En Fonctionnement

En Investissement

250 000 € de travaux sur le réseau d'assainissement sont prévus pour des travaux de rénovation de réseau et pour des interventions et des travaux sur la Station d'épuration.

10 000 € de diagnostics permanents dans le cadre du RSDE (Mise à jour de la boucle de rétroaction

L'état de la dette sur 2024 des emprunts en cours

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	DUREE	PRÊTEUR	ENCOURS AU 01/01/2024	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	TYPOLOGIE SCORE GISSLER
180	2009	15	0011 - AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	1 723,42	0,00	1 723,42	1 723,42	A1
199	2012	15	0011 - AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	3 517,03	0,00	879,27	879,27	A1
300	2012	0	0011 - AGENCE BASSIN SEINE NORMANDIE	88,00	0,00	22,00	22,00	A1
9043	2023	25	0010 - C.F.F.	400 000,00	16 120,00	16 000,00	32 120,00	A1
TOTAL GENERAL				405 328,45	16 120,00	18 624,69	34 744,69	